



CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du Lundi 17 mai 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le dix-sept du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix mai deux-mil-vingt-et-un, s'est réuni en l'absence de public, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- AUFÈVRE Adrien, Maire
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- FIEVET Françoise, conseillère municipale
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HERAULT Sandrine, conseillère municipale
- MARIEN Olivier, conseiller municipal
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal
- VALIGNAT Philippe, conseiller municipal

Absents :

- LÉGARÉ Yoan, conseiller municipal
- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint

Secrétaire de séance : Fabrice Barle

Ouverture de séance : 19h09

APPROBATION du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021



2021-05-01– Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire au sein des commissions municipales

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Mme LIVROZET de son poste de conseillère municipale, reçu à la mairie le 14 avril 2021.

Le courrier a été transmis par mail au Bureau de la communication et représentation de l'Etat de la Préfecture de la Nièvre qui ont pris acte de cette démission.

Il convient de procéder au remplacement de cette dernière au sein des commissions municipales du SICC et SITS.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les éventuel(le)s candidat(e)s à ces fonctions de délégués le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de ses membres présents,

- DESIGNÉ :

Anne-Lise PARÉ a la commission SICC
Fabrice BARLE a la commission SITS

2021-05-02 – Projet Epicerie - Boulangerie

Suite à la visite, ce même jour avec l'ensemble du conseil, de la grange et la vieille poste et afin de définir les plans des différentes parties d'accueil, de création et de vente pour l'épicerie automatique et le futur boulanger, il est nécessaire, pour la continuité du projet, de valider l'aménagement et les travaux à prévoir.

Après exposé des possibilités d'aménagement et tour de table des conseillers,
Monsieur Elsener est favorable au projet mais souhaite conserver le cachet de la vieille poste
Monsieur Valignat est d'accord pour les deux projets ;
Mesdames Hérault et Fievet souhaitent un nouveau bâtiment sans modifier la Vieille Poste ;
Madame Paré est partagée mais aime l'idée des ateliers proposés par le boulanger avec les enfants de l'école ;
Monsieur Marien est d'accord pour prendre une partie de la vieille poste en aménageant avec des matériaux démontables ;
Monsieur Barle est partisan de réaliser la boutique dans la vieille poste pour l'esthétique et le respect du bâtiment du 16ème, et demande de se renseigner sur le cout d'un nouveau bâtiment ;
Madame Chaffaud est d'accord pour l'installation du laboratoire du boulanger dans la grange et de seulement faire une ouverture sur la vieille poste ;
Madame Boulet souhaite conserver le cachet de la vieille poste ;
Monsieur Piffault demande un devis concernant le cout d'un nouveau bâtiment ou d'aménager la boutique dans la vieille poste ;
Monsieur Gaget est partagé sur le fait de construire un nouveau bâtiment ou aménager la vieille poste.

Pour résumé :

Le laboratoire du boulanger ne sera pas fait dans la vieille poste
Demande d'une étude de cout pour un bâtiment supplémentaire en bois (prendre en compte le périmètre des bâtiments de France)



Voir avec l'architecte pour la devanture du bâtiment et chiffrage

Pour rappel :

Le projet doit obligatoirement : démarrer en 2021, terminer en novembre 2023 pour idéalement une ouverture à l'été 2022.

Au niveau des subventions :

La région a acté 40% soit 153 000 €

La DETR pour 120 000 €

Manque une enveloppe de 33 000 € qui serait versé par le Département via la Communauté de Communes

Conseil Municipal

DECIDE :

- De demander à un architecte un devis afin de budgétiser la construction d'un nouveau bâtiment, derrière le local épicerie et l'atelier boulangerie (suivant le plan déjà établi)

2021-05-03 – Transfert de compétence – CCNB

Le conseil communautaire a délibéré le 08 avril en faveur de la prise de compétence action sociale d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2022.

Les conseils municipaux ont 3 mois pour délibérer sur cette prise de compétence.

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit de nouveaux transferts obligatoires de compétences des communes aux communautés de communes

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté.

Modifications découlant de ce transfert :

L'E. P. E. (établissement petite enfance) serait financé par les 9 communes de la CCNB.

Le cout du transfert serait d'environ 40 000€ repartit au prorata du nombre d'habitants et d'enfants des 9 communes

L'amplitude d'ouverture des locaux serait plus important et passerait de 3 à 5 jours avec la création d'un emploi supplémentaire au sein de la structure.

Le personnel serait mis à disposition auprès de la CCNB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de ses membres présents,



Autorise le transfert à la Communauté de Communes NIVERNAIS-BOURBONNAIS de la compétence suivante:

- Action sociale d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2022

2021-05-04 – Parcelles AB327/AB 329-331 (M. D'Alès de Corbet – commune LIVRY)

Suite à différents entretiens avec M. D'Alès De Corbet concernant l'échange d'une parcelle lui appartenant, mitoyenne à la salle des fêtes avec un terrain communal devant sa propriété, ce dernier s'est adressé à l'office Notarial de Maître BELLIN à St Pierre le Moutier.

M. D'Alès De Corbet a fait appel à un géomètre pour le bornage des nouvelles parcelles et a pris en charge les frais de la société ADAGE concernant ce redécoupage :

Les négociations ont permis d'aboutir à la proposition d'échange suivante, relatif au document d'arpentage établi le 14/01/2021, le nouveau plan cadastral se présente ainsi :

Surfaces communales cédées à Monsieur D'Alès De Corbet :

- AB 327 : 103 m²
- AB 88 : 137 m²

Surfaces appartenant à Monsieur D'Alès de Corbet et attribuées à la commune :

- AB 331 : 25 m²
- AB 329 : 2m²

Les frais d'acte notarié à verser à l'office notarial de Maître BELLIN, St Pierre le Moutier ou tout autre frais inhérents à cet échange seront à la charge de Monsieur D'Alès de Corbet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- APPROUVE l'échange de parcelles AB 327 et AB 88 au profit de Monsieur D'Alès de Corbet et AB 331 ainsi que AB 329 au profit de la Commune de Livry dans les conditions précisées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange

2021-05-05 – Subvention Association ADATER

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été déposée par l'Adater : Association d'éducation à l'environnement basée à Couzon.

Ses Actions visent à valoriser des patrimoines naturel et historique et de développement touristique sur les départements de l'Allier, de la Nièvre et du Cher au travers d'activités variées qu'elle propose à tous les publics.

Dans le programme 2021, des événements sont prévus sur la commune de Livry en Mai à Chambon, en Août au bord d'Allier et à Rioussé,

Une recherche sur les dernières années sera faite pour connaître les éventuelles subventions allouées durant les mandats précédents.

La commune interrogera l'association sur le fait qu'il n'y est plus d'intervention auprès des élèves de l'école de LIVRY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents



- **ACCEPTE** d'allouer la somme de **250 €** à l'**ADATER**, pour 2021.

2021-05-06 – Subvention Association RN7

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention de l'Association Nivernaise RN7 a été déposée à la mairie.

Pour 2020, la commune a octroyé 80 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents,

Philippe Valignat s'interroge sur les butes de terre présentent actuellement

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 80 € à l'association RN7, pour 2021.

2021-05-07 – Subvention Secours Populaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention de l'Association Secours Populaire Français de Nevers St Eloi a été déposée à la mairie.

Les années précédentes la commune ne versait pas de subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 votes contre (Claudine Chaffaud et Adrien Aufèvre) et 5 abstentions (Philippe Valignat, Anne-Lise Paré, Cyril Gaget, Fabrice Barle, David Piffault)

- **DECIDE** de ne pas allouer de subvention à l'association Secours Populaire Français, pour 2021.

2021-05-08 Révision du cadastre – Hameau d'Alligny

A la demande de M. et Mme SOTTY, la mairie de Livry a sollicité l'intervention du service cadastre en octobre 2019 suite au litige opposant des riverains de l'étang du hameau d'Alligny.

Un litige entre les propriétaires a fait l'objet de multiples réclamations ces dernières années, ayant toutes été rejetées, s'agissant d'un litige ayant trait à la délimitation entre deux parcelles privées : A886 et A887 qui ne seraient plus à la même place.

Sur la mauvaise qualité du plan seul un remaniement peut pallier à ce problème en précisant néanmoins que lors d'une délimitation contradictoire, en cas de désaccord, l'ancienne limite est reconduite.

La procédure de remaniement est régie par l'article 6 de la loi du 18 juillet 1974 qui autorise le remaniement du plan cadastral dès lors que l'on ne peut plus assurer sa conservation de manière satisfaisante.

En principe, la procédure de remaniement est à l'initiative de l'administration fiscale.

Le décret n°55-471 du 30 Avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre en son article 2 dispose que la décision de rénovation peut-être entreprise à la demande du conseil municipal avec une participation financière de la commune dans les conditions fixées à l'article 20 à 23 du présent décret :

- les dépenses sont acquittées par L'Etat, et la commune est tenue au remboursement des six dixième de la dépense.



- la part contributive de la commune est calculée d'après un devis dressé par le service foncier, selon les tarifs fixés par le ministre des finances, préalablement à l'ouverture des opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents,

- **ACCEPTE** de demander un devis auprès de la DDFIP de Nevers pour réaliser la rénovation du cadastre concernant le hameau d'Alligny.

2021-05-09 – Budget COMMUNE : Décision modificative n°1 – Virements de crédits

Afin que la trésorerie de St Pierre le Moutier puisse prendre en charge et régler la facture du « logiciel Cimetière » il convient d'abonder le compte 2051 :

- Diminution de crédits :

2313/023 : Immobilisations en cours	3050 €
Total Diminution de crédits :	3050 €

- Augmentation de crédits :

2051/020 : concession, droits similaires	3050 €
Total Augmentation de crédits :	3050 €

INFORMATIONS :

- Cotisation UAM 58 : La commune est adhérente à cette association des maires de la Nièvre et peut la solliciter pour divers points ou besoin. Cotisation 2021 : 197.20€
- Permanence Bureau de vote Elections Régionales et Départementales :

Tableau de présence à remplir pour les 2 bureaux de vote : un président et une secrétaire mutualisés puis 2 assesseurs par bureau. Pour la tenue des bureaux de vote ; priorité aux personnes vaccinées (*élus déjà vaccinés : Françoise Fievet, Anne-Lise Paré, Philippe Valignat, Cyril Gaget, Cladine Chaffaud*) ou test 48 heures avant les scrutins

Le lieu sera changé – les bureaux se tiendront en extérieur dans la cour de l'école ou sous le préau
Les anciens toilettes feront office d'isolaires, les agents techniques installeront l'éclairage et les rideaux.

- Manifestations « Ville à joie »

Dates : mercredi 19/05, samedi 5/06 et vendredi 18/06

Animations :

« **La santé et le social** » pour **le mercredi 19 mai** de 16 heures à 20h30 : (couvre-feu 21 heures)

Au Bourg, place de la mairie

- tests de la vue avec l'intervention du centre Opticien VISION PLUS de Saint-Pierre-le-Moûtier
- tests auditifs (à confirmer) avec le centre Opticien VISION PLUS de Saint-Pierre-le-Moûtier



- dépistage du diabète avec des infirmiers en lien avec « La Ville à Joie »
- conseils sur diverses démarches administratives avec France Service du Centre Social de Saint-Pierre-le-Moûtier
- tests covid avec l'ARS (?)
- stand EFS, information don du sang
- animations avec jeux divers (La Ville à Joie et le centre social)
- Le restaurant La Cabane au Bourg prévoit des plateaux de charcuterie et fromages ainsi que des boissons.
- Stand des Vignerons de Livry
- 18 h concert « Gemma and the Driver »

« L'art » pour le samedi 5 juin de 16 heures à 20h30 (couvre-feu 21 heures): à Riousse

- inauguration des bassines fleuries du comité de fêtes autour du lavoir à Riousse
- Intervention et exposition de nos artisans d'arts, couturiers, peintres etc :

- Luthier, Arnaud Guenzi
- Potier, Williams Penaud
- Vitreiste, Laurent Ducros
- Mandoline, ukulélé, Raphael Landon
- Tailleur de Pierre, Jean Charles (voir avec olivier)

- Marie Farine : couturière
- Angélique Harquevaux : couturière
- concert (Philippe Mongault)
- ouverture du musée de la vigne
- Michel Benoit, écrivain

- animations jeux (La Ville à Joie et le centre social)
- des crêpes et des gaufres seront vendues par les jeunes du centre social ce qui permettra de financer leurs divers projets.
- un barbecue et une buvette sont prévus par le comité des fêtes.

Ouverture du café à Riousse

- Stand brasseur Mourad Ghadhbane de Chantenay-Saint-Imbert, bière bio

L'Allier (autour de l'eau) pour le vendredi 18 juin , de 16h30 à 20h30 (couvre-feu à 23h) à Chambon

trouver un lieu à proximité de la rivière, demander prêt du terrain à M. Christophe Ivanez
se renseigner auprès de l'assurance de la commune pour responsabilités relative à cette manifestation

- intervention de l'ADATER
- intervention de Allier Sauvage
- animation la Ville à Joie
- animation avec Canoë en Terre d'Allier
- projection d'un film en plein air avec l'association Sceni Qua Non ou groupe la Chavanée : Eric Elsener se renseigne de l'enveloppe du groupe et report de la projection pour une soirée estivale dans un hameau.

Budget commune prévu pour animations : 2000 €



- **Compte rendu SIDCCA :**
Facture réglée à la SAFEGE de 11500 € puis en fin d'année facture de 46000€
Demande de subvention FNADT en attente pour fin juin
Prêt crédit agricole accordé pour 40 000€
Participation de Livry pour 3000€, Langeron à confirmer pour 3000€ avec fond de roulement de 27 000€

- **Cadeau Naissances offert par CCAS :**
2 naissances depuis janvier 2021 (7 prévues pour l'année)
2 présents par naissance confection couturières Marie Farine et Angélique Harquevaux pour 50 € par naissance

- **Canoé Club :**
Demande de stockage hivernage à la grange de Paraize : soit un loyer en contrepartie soit une descente en canoé pour les enfants de l'école de Livry et conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents opte pour la descente en canoé (le minibus du Centre Social sera demandé pour le transport des élèves)

- **Distribution par les élus des Livrets CCNB / flyers marché / Flyers « Ville à Joie »**

- **Départ locataire :** logement disponible au bas de Rioussé après nettoyage du logement par la locataire à faire et travaux réaliser par la commune. Vidange de la fosse inscrit dans le contrat de bail lors du départ du locataire. Cout environ 240€ ; problème financier de la locataire qui déménage, M. Marien demande à Mme Boulet de la mettre en relation avec l'assistante sociale du secteur afin de lui venir en aide.

- **Information sur l'envoi de courriers recommandés et d'éventuelles procédures à l'encontre de locataires concernant des loyers et redevance eau impayés en coopération avec la trésorerie de St Pierre le moutier**

- **Camion Benne – service technique :**
Achat par la commune d'un camion benne NISSAN ATLEON auprès d'un paysagiste (propre, caisson, ridelle, attelage...)
Prix TTC 13 000€ (récupérer TVA – HT 10 800€) – prévu au budget 2021

- **Chemin refait à Paraize en bord d'Allier :**
M. le Maire a demandé à l'entreprise qui font actuellement les travaux sur la RN 7 et empreinte ce chemin pour pomper l'eau pour la 2^{ème} année consécutive, en contrepartie de leurs passages répétés de refaire le chemin gratuitement.

- **Marché du Vendredi :**
 - La Yourte maraichers bio de Tresnay s'installe à partir de vendredi 21/5.
 - Sandrine Herault demande au commerce « Les Confitures de Couzon »